

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 126/SLAG complétant et modifiant le code de la nationalité française et relative à certaines dispositions concernant la nationalité française (J.O.R.F. n° 8 du 10 janvier 1973, p. 467).

n° 126/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 février 1973

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro  
25 février 1973

### VISAS

**Vul**l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vul**l'urgence.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire français des Afars et des Issas la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 complétant et modifiant le code de la nationalité française et relative à certaines dispositions concernant la nationalité française. (J. ORF.n° 8 du 10 janvier 1973, p. 467) . Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié par affichage pour être rendu applicable selon la procédure d'urgence et inséré au Journal officiel du territoire.

Pour le Haut-Commissaire de la République, en mission : Le Haut-Commissaire adjoint, suppléant légal, R. GAUGER.